



A lire attentivement : PPMS : lundi 14 décembre 2015

publié le 10/12/2015

Le bulletin officiel de l'Education Nationale, accompagnant la circulaire n°2015-206 du 25.11.2015 vise à renforcer les mesures de sécurité autour des établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015. Aussi il sera nécessaire de mettre en œuvre au collège de manière renforcée les bonnes pratiques d'organisation et de gestion de notre Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). A ce titre un exercice d'envergure aura lieu le lundi 14 décembre 2015 à partir de 15h00 (risque tempête).

Ce plan (documents joints) consiste à mettre en sûreté les élèves en cas de risque majeur et en attendant les secours : RASSURONS-NOUS, le risque d'une alerte est très minime.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? C'est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs, et le P.P.M.S mis en place par la Mairie de VILLEBOIS-LAVALLETTE, nous avons listé 2 principaux types de risques pour notre collège :

- Risques naturels : tempête, cyclone, feu de forêts, séisme...
- Risques Technologiques : nuée toxique d'origine diverse

L'alerte peut être déclenchée par les autorités municipales ou départementales ou par le principal de l'établissement mais dans tous les cas, c'est le Préfet qui est chargé de la préparation et de l'exécution des plans de secours. Il s'agit pour l'équipe éducative de garder les élèves en sûreté dans le collège pendant tout le temps nécessaire à la mise en place des secours et jusqu'à la fin de l'alerte. Les élèves en seront informés prochainement et participeront à des exercices d'évacuation ou de confinement comme ils participent aux exercices d'évacuation incendie. IL EST IMPORTANT QUE VOUS CONNAISSIEZ LES CONSIGNES CI DESSOUS EN CAS DE MISE EN SURETE

Consignes

NE VENEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS AU COLLEGE

- NE TELEPHONER PAS N'ENCOMBRER PAS LES RESEAUX
- RECEVEZ AVEC PRUDENCE DES INFORMATIONS N'EMANANT PAS DES AUTORITES
- FAITES CONFIANCE A L'EQUIPE EDUCATIVE.
- ECOUTER LA RADIO FRANCE INTER
- RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES

 [fiche_eleves_definitive_recto-verso-2](#) (PDF de 263.1 ko)

 [fiche_parents_1-2](#) (PDF de 156 ko)